

„ ment que Monsieur de la Galissonnière avoit
 „ entrepris vers l'embouchure de la Rivière St.
 „ Jean , il avoit été envoyé aux Gouverneurs
 „ François des ordres positifs, non-seulement de
 „ terminer tout sujet de dispute, mais aussi d'é-
 „ viter à l'avenir avec le plus grand soin ce qui
 „ pourroit donner lieu à de nouvelles contesta-
 „ tions ".

„ Que „ cependant le Roi venoit de recevoir
 „ des Lettres du Sieur Col wallis, son Gouver-
 „ neur dans la Nouvelle-Ecosse, par lesquelles il
 „ se plaint de ce que Monsieur de la Jonquière,
 „ Gouverneur du Canada, a envoyé des Trou-
 „ pes à Chippodie, qui est un des districts qui
 „ avoit envoyé des députés au Gouverneur
 „ Cornwallis à son arrivée dans le Province, pour
 „ lui faire leur soumission, & recevoir les ordres
 „ du Roi, &c.

„ Qu'après les ordres formels que le Roi a
 „ donnés à tous les Gouverneurs, d'avoir conti-
 „ nuellement dans l'esprit que toutes ces dispu-
 „ tes doivent être ajustées à l'amiable, & d'évi-
 „ ter par conséquent avec soin tout procédé en-
 „ nemi, lorsque la juste défense de l'honneur &
 „ des droits de sa Couronne ne l'exigera pas in-
 „ dispensablement, il suffira (sans rappeler ici le
 „ droit incontestable de Sa Majesté) qu'un mo-
 „ tif de réciprocité intervienne pour déterminer
 „ Sa Majesté Très-Chrétienne à donner de pa-
 „ reils ordres à Monsieur de la Jonquière, qu'il
 „ aît à rétablir toutes choses dans leur premier
 „ état, en attendant que les Commissaires, aux-
 „ quels il a été convenu de remettre la décision
 „ des Limites en Amérique, ayent réglé les
 „ droits des deux Couronnes; & de se désister de
 „ toute entreprise qui pourroit donner la moin-
 „ dre